



Recours plainte pour viol classée sans suite

Par **Ninv92**, le **30/10/2012 à 18:09**

Bonjour,rnrnJ'ai porte plainte pour viol le 27 mai dernier. Recemment j'ai reçu une lettre du procureur qui m'annonçait le classement sans suite de ma plainte pour insuffisance de preuves. Je suis bien evidemment aneantie, et j'aimerais connaître les recours possibles pour contester cette decision. Mais surtout j'aimerais savoir si ca vaut vraiment le coup ou si ca ne fera que redeclencher du stress et du tracas pour au final rien. rnrnMerci d'avance pour votre aide.

Par **alterego**, le **30/10/2012 à 21:52**

Bonsoir,rnrnQuant à la décision du Procureur, rappelons qu'il est le seul à pouvoir apprécier si une plainte est recevable ou non.rnrnComment voudriez-vous exercer un recours sans avocat ?rnConsultez en un et mandatez le. Ayez des preuves solides.rnrnCordialement